

NOVEMBRE 2021 • n° 124

MARSEILLE
**LA LUTTE CONTRE
LE DÉCROCHAGE
PASSE PAR
LES LYCÉES PRO**

ENTRETIEN P.2

SALAIRES DES
ENSEIGNANT-ES
**L'URGENCE
EST À UN
GRAND PLAN DE
REVALORISATION**

P.4

BAC PRO
**ÉPREUVE DE
CONTRÔLE :
DU MIEUX POUR
LES ÉLÈVES**

P.13

Offre de formation professionnelle initiale

UN NOUVEAU PILOTAGE AUX DÉPENS DES JEUNES

DOSSIER P.7

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE MARSEILLE

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE PASSE PAR LES LYCÉES PROFESSIONNELS

CAROLINE CHEVÉ, secrétaire départementale de la FSU des Bouches-du-Rhône, évoque la situation alarmante de l'École et des établissements scolaires à Marseille. La visite d'Emmanuel Macron a suscité de grands espoirs, mais les annonces sont insultantes, dans la droite ligne des idées du ministre Jean-Michel Blanquer pour l'École.



© DR

QUEL REGARD LA FSU 13 PORTE-T-ELLE SUR L'ANNONCE DU PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉDUCATION À MARSEILLE ?

Nous attendions l'annonce de moyens importants de l'État pour la rénovation des écoles de Marseille, dont tout le monde sait qu'elles sont un scandale absolu après 25 ans d'incurie de la précédente majorité municipale. Marseille va mal, la fracture sociale est béante, des quartiers Nord de la ville s'enfoncent dans la pauvreté et l'insalubrité pendant que des résidences étalent leur luxe dans les quartiers Sud. La violence est omniprésente, notamment les règlements de comptes liés au trafic de drogue, qui touchent aujourd'hui les plus jeunes, nos élèves parfois. La municipalité est endettée, et l'actuelle majorité a besoin que l'État s'engage. Nous attendions donc beaucoup, non sans méfiance. Ce que nous avons eu, c'est un président en campagne, donnant des leçons aux élu-es, attaquant le droit de grève, et surtout exigeant des contreparties de la part des enseignant-es, qui sont une véritable insulte à leur endroit.

« DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES DES POSTES SONT SUPPRIMÉS DANS LES LP ET DANS LES COLLÈGES REP+ DE MARSEILLE »

E. MACRON A, EN EFFET, LANCÉ LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANT-ES PAR LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉCOLE, COMME DANS LES LP PRÉCÉDEMMENT CLASSÉS ÉCLAIR¹. CELA RÉPOND-IL AUX DEMANDES LOCALES ET AUX BESOINS ?

Absolument pas. Les collègues sont vent debout, de nombreuses écoles refusent aujourd'hui le dispositif, d'autant plus que l'administration fait miroiter des moyens sans aucun engagement. Avec les collègues, le SNUIPP-FSU demande l'amélioration des conditions de travail des directrices et directeurs d'école, l'augmentation de la décharge, une aide administrative. Ni le recrutement ni la relation hiérarchique, contrairement au projet de loi Rilhac qui vient d'être voté à l'Assemblée. Les professeur-es des écoles sont attaché-es au collectif de pair-es que représente le conseil des maîtres et qui est partie intégrante de leur identité professionnelle. À l'opposé, le président de la République entend imposer un modèle managérial dont on sait qu'il ne fonctionne pas : le dispositif ÉCLAIR, fortement combattu par la FSU, avait été abandonné, car ce n'est pas avec des postes à profil que l'on attire et stabilise les collègues dans les endroits les plus difficiles. À terme, c'est donc prendre le risque de la désertion de certaines écoles, et de la précarisation de leurs enseignant-es.

LE PRÉSIDENT A AUSSI ANNONCÉ LE DÉVELOPPEMENT DE 10 MICRO-LYCÉES. QUEL EST L'OBJECTIF VISÉ QUAND EXISTE DÉJÀ LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (MLDS) ?

Il y a déjà un micro-lycée dans un LPO des quartiers Nord. Ce sont une première et une terminale STMG, de 15 élèves

chacune, qui conduisent au baccalauréat des élèves décrocheurs : titulaires de CAP qui veulent reprendre la scolarité, très jeunes mères, élèves absent-es depuis plus de 6 mois de leur formation. Le dispositif est efficace, les élèves poursuivent la plupart du temps leurs études après le bac. Pourtant, depuis des années, il ne fonctionne qu'avec des heures supplémentaires. La collègue qui le dirige, elle-même contractuelle sans aucune possibilité de titularisation, peine à trouver des enseignant-es qui acceptent de faire les heures en plus. La FSU 13 demande que les moyens actuels soient pérennisés, et que des moyens spécifiques soient consacrés à toute ouverture : postes d'enseignant-es et d'AED, locaux, équipement... Il serait inacceptable que les DGH des lycées, déjà bien amputées, financent les micro-lycées, ou qu'on se contente de labelliser des dispositifs MLDS existants comme les Dispositifs d'Accompagnement vers la Qualification. Mais surtout, la FSU 13 a dénoncé une annonce vitrine qui cherche à dissimuler la réalité : depuis plusieurs années des postes sont supprimés dans les LP et dans les collèges REP+ de Marseille. Il manque des enseignant-es, des CPE, des surveillant-es, des infirmières, des assistantes sociales... La lutte contre le décrochage passe avant tout par l'amélioration des conditions d'études de tous les élèves, c'est pourquoi nous demandons un plan d'urgence pour l'éducation, et que les lycées, généraux, technologiques et professionnels, retrouvent enfin leur classement en éducation prioritaire. Nous comptons bien le faire savoir au président à son retour annoncé pour la mi-octobre. ■

Propos recueillis par Axel BENOIST

1. Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite. 325 établissements dont 17 lycées professionnels (2 à Marseille).

SOMMAIRE

ENTRETIEN P2

Établissements scolaires de Marseille : la lutte contre le décrochage passe par les lycées professionnels

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 6

Salaires des enseignant-es français-es / Transformation de la voie pro : le grand bazar / CAPLP : une prochaine session catastrophique ? / Vers la fin des mutations au barème ? / Grenelle : le leurre des fonctions mixtes

DOSSIER P7 À 11

Offre de formation professionnelle initiale : un nouveau pilotage aux dépens des jeunes

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12 À 13

Nouvelles épreuves de langues vivantes en bac pro : Not a piece of cake ! / Testez, testez, testez ... : pour quoi faire ? / Bac pro, épreuve de contrôle : du mieux pour les élèves / Redoublant-es en bac pro : double peine en maths/sciences

MÉTIERS P14

Classe exceptionnelle : un élargissement insuffisant et inégalitaire / Vers un classement amélioré ? / Devoir de réserve et liberté d'expression

GRAND ANGLE P15

Monnaie virtuelle : liberté ou nouvelle offensive capitaliste ? / 17 octobre 1961, la bataille continue / 25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes / IVG : droit remis en cause



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist

Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard, I. Lauffenburger, P. Lebouc, L. Trublereau.

Crédits photo : A. Benoist, Fathy,

M.-C. Guérin, I. Lauffenburger,

L. Maamri, Ch. Mayam

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844 **ISSN :** 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beaugard, ZI Beaugard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Suppléments n° 1 et 2,

Bulletin d'adhésion, Enveloppes blanche et bleue

LA LIBÉRALISATION DE L'ÉCOLE CONTINUE PLUS QUE JAMAIS



La campagne pour l'élection présidentielle est lancée et les débats médiatiques qui l'entourent sont à rebours des réponses politiques attendues par la majorité de la population sur les questions économiques, sociales et écologiques. Les partis politiques de droite et d'extrême droite dont LREM rivalisent de propositions dangereuses pour la cohésion sociale en France sur les sujets d'immigration et d'insécurité.

Les plans de relance sur la sauvegarde de l'emploi ont en partie amorti les effets de la crise sanitaire mais le risque de rebond est proche et alarmant. Pourtant le gouvernement maintient l'application de la réforme de l'assurance chômage qui va baisser les allocations pour plus d'un million de personnes. Le nombre de jeunes sans solution d'emploi ni de formation

« LES PRÉTENDUS EFFORTS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT POUR DÉVELOPPER LES FORMATIONS DES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI NE SONT QUE DES PRÉTEXTES POUR DISTRIBUER L'ARGENT PUBLIC SANS CONTRAINTES AUX ENTREPRISES. »

continue de progresser, tout comme le chômage des jeunes. Le plan « 1 jeune 1 solution » est abondé pour des dispositifs qui ne sont pas évalués au regard des objectifs affichés. Les prétendus efforts financiers du gouvernement pour développer les formations des personnes les plus éloignées de l'emploi ne sont que des prétextes pour distribuer l'argent public sans contraintes aux entreprises. Pour le SNUEP-FSU, face à la pénurie de personnels dans certains secteurs d'activité, il est

indispensable de revaloriser les salaires, les carrières et les conditions de travail des métiers concernés et de renforcer les formations professionnelles qui conduisent à ces métiers. Dans ce cadre, le SNUEP-FSU exige un plan d'investissement massif dans la voie professionnelle initiale scolaire et dans l'ensemble du service public d'éducation. Il faut aussi créer massivement des postes dans les trois versants de la Fonction publique pour offrir des débouchés d'emplois à tou-tes les jeunes.

Le ministre de l'Éducation nationale a fait d'autres choix en supprimant 7490 emplois depuis le début du quinquennat dont 1200 dans les LP, SEP, SEGPA et EREA. Sa réforme a supprimé des heures d'enseignement dans toutes les disciplines entravant la possibilité pour les enseignant-es de faire réussir tou-tes nos élèves. Son bilan est catastrophique pour tous les personnels. Ceux-ci perçoivent bien les transformations en profondeur de nos métiers qui sont à l'œuvre. Quant à sa revalorisation historique de nos salaires : elle est définitivement enterrée.

Le SNUEP-FSU appelle les personnels à la mobilisation car le ministre ne fait pas de trêve électorale. Le budget révèle de nouvelles suppressions de postes à la rentrée 2022, aucune négociation n'est engagée sur le bilan de sa réforme et aucun moyen ambitieux n'est sur la table pour nos salaires.

Le SNUEP-FSU appelle à diffuser sa campagne syndicale pour une véritable revalorisation de nos salaires. Il mettra tout en œuvre pour porter ces sujets et ses priorités pour la voie professionnelle dans le débat public.

SIGRID GÉRARDIN

Co-secrétaire générale

SALAIRES DES ENSEIGNANT·ES FRANÇAIS·ES

L'URGENCE EST À UN GRAND PLAN DE REVALORISATION

Le décrochage des salaires des enseignant·es français·es perdure. Les surenchères de candidat·es à l'élection présidentielle sur cette question en font un enjeu dans cette période électorale. Le SNUEP et la FSU font justement des propositions.



L'ÉCART SE CREUSE

Les enseignant·es français·es sont depuis de nombreuses années des salarié·es mal payé·es. Même le ministre le reconnaît. La dernière publication de l'OCDE *Regards sur l'éducation* vient confirmer ce décrochage des salaires. Déjà plus faibles que dans la plupart des autres pays, les salaires des enseignant·es français·es sont ceux qui ont le moins augmenté entre 2010 et 2020 : + 1 % pour celles et ceux ayant 15 ans d'ancienneté quand la

hausse est de + 6 à 7 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le gel du point d'indice depuis 2010 et les trop faibles mesures indiciaires n'y sont pas pour rien. Les quelques primes et indemnités du Grenelle de l'éducation pour les débuts de carrière sont loin de rattraper l'écart de 7 % en début de carrière et de 20 % après dix ou quinze ans d'ancienneté. Dans ce dernier cas, en 2020, un·e enseignant·e du second degré percevait 42 079 \$ (recalculé en fonction du pouvoir d'achat) soit près de 10 000 \$ de moins que la moyenne OCDE. Les mêmes enseignant·es allemand·es perçoivent le double...

AGIR RAPIDEMENT ET FORTEMENT

Ce constat ne modifie en rien le dogme du gouvernement qui maintient le gel de la valeur du point d'indice. Selon la ministre de la Transformation et de la Fonction publique, revaloriser la valeur du point serait « trop uniforme » voire « inégalitaire ». Or, la FSU a fait la démonstration que les agent·es les moins bien rémunéré·es en sont tout autant victimes. Par exemple, la plupart des perspectives ouvertes pour les AESH en juillet ont été aussitôt refermées car rattrapées par l'inflation et la hausse du SMIC. L'unique rattrapage du salaire minimum s'inscrit dans une logique de tassement des grilles de rémunération des agent·es. Rien de sérieux ne peut donc être fait sans, a minima, indexer la valeur du point sur l'inflation. Lors de la conférence salariale de septembre 2021, la FSU a donc exigé principalement une revalorisation urgente de 5 % de la valeur du point d'indice et l'ouverture d'une véritable négociation à l'échelle de la Fonction publique. ■

Axel BENOIST

LE CHIFFRE CLÉ

1800

C'EST LE NOMBRE D'EMPLOIS TRANSFORMÉS EN HEURES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE SECOND DEGRÉ À LA RENTRÉE 2021. SELON LE MINISTRE, CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES SONT « DESTINÉES À ACCOMPAGNER DE FAÇON INDIVIDUALISÉE LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS FRAGILISÉS PAR 18 MOIS DE CRISE SANITAIRE ». MESURE DÉJÀ DÉPLOYÉE À LA RENTRÉE 2020 : LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES N'AVAIENT PAS TROUVÉ PRENEURS. LE MINISTRE SUPPRIMERAIT-IL DES MOYENS SANS LE DIRE ?

LA FRANCE DÉPENSE-T-ELLE PLUS POUR L'ÉDUCATION ?

La France consacre 5,2 % de son PIB aux écoles et établissements scolaires jusqu'au supérieur. C'est 0,3 % de plus que la moyenne de l'OCDE. Mais la France a une population plus jeune que la plupart des autres pays. Ainsi, hormis le Japon (10 185\$), tous les grands pays développés dépensent plus que la France par élève : 11 201 \$ contre par exemple 12 791 \$ en Allemagne ou 14 009 \$ aux États-Unis. Et la France fait partie des pays qui augmentent le moins leur dépense intérieure pour l'Éducation : + 0,5 % de 2012 à 2018 soit trois fois moins que la moyenne de l'OCDE.

La comparaison des bons chiffres démontre qu'en réalité la France investit moins que les autres pays dans l'Éducation. Non, les gouvernements Macron n'ont jamais fait de l'école leur priorité ! ■

TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le grand bazar

La transformation Blanquer de la voie professionnelle est désormais entièrement déployée. La co-intervention et le chef-d'œuvre, bien que rejetés par la profession, envahissent les emplois du temps, aux dépens des heures disciplinaires. Au-delà de la souffrance engendrée par la perte de sens du métier ainsi occasionnée, la multiplication de ces heures engendre une augmentation des binômes associés pour ces cours.

Ce phénomène accroît les problèmes d'emplois du temps. Certain-es collègues doivent assurer des journées entières de co-intervention et de chef-d'œuvre parfois parsemées de nombreux trous, ce qui ne manque pas d'accroître les amplitudes

horaires et hebdomadaires de travail. Co-enseigner nécessite davantage de travail pour organiser et préparer les séances, parfois sans connexion possible avec les cours disciplinaires (classes ou groupes différents). La courte période de concertation après la rentrée – quand elle est accordée par le/la chef-fe d'établissement – ne permet pas de planifier toutes les séances, et les PLP, victimes de cette désorganisation, ne peuvent clairement pas aborder l'année en toute sérénité. C'est pourquoi le SNUEP-FSU revendique toujours l'abandon de ces dispositifs imposés et le rétablissement des heures disciplinaires supprimées. ■

Franck FERAS, Paul LÉBOUC

LE CHIFFRE CLÉ

45 millions d'€

EN 2022, C'EST LE MONTANT QU'ALLOUERA

LE MINISTÈRE AU PLAN #1JEUNE1SOLUTION, À L'OUVERTURE DE PLACES SUPPLÉMENTAIRES EN BTS, AU DÉVELOPPEMENT DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE (TOUJOURS PAS ÉVALUÉES...) ET À L'ORGANISATION DU CAP EN 3 ANS. TOUT CELA EN HEURES SUPPLÉMENTAIRES NON PÉRENNES. UN EFFET DE COMMUNICATION POUR MIEUX ÉVACUER LA NÉCESSITÉ DE VÉRITABLES CLASSES DE CAP EN 3 ANS.

CAPLP

Une prochaine session catastrophique ?

Alors que les inscriptions sont en cours, le pire est-il encore à craindre pour les concours de recrutement de la voie professionnelle ? La session 2022 initiera le déploiement de la réforme des concours avec leur déplacement en fin de master (pour l'enseignement général et certaines disciplines professionnelles) et la mise en place de nouvelles épreuves. Ce passage en fin de master risque à lui seul d'avoir un impact négatif sur le nombre de candidat-es...

Concernant les nouvelles épreuves, au milieu de l'été, le ministère a publié des sujets zéro pour aider les candidat-es à



les préparer. Il aura fallu l'intervention répétée et déterminée du SNUEP-FSU pour qu'enfin la DGRH publie mi-octobre les premiers attendus des jurys. Comment peut-on préparer un concours sans avoir connaissance des attendus de l'épreuve ? Les futur-es candidat-es risquaient de se retrouver perdu-es sans aucun cadre de préparation pour se repérer.

Le SNUEP-FSU sera attentif à la poursuite de ces publications et se félicite d'avoir obtenu satisfaction. ■

Fabien MÉLANIE

VERS LA FIN DES MUTATIONS AU BARÈME ?

Le ministère a présenté le 28 septembre dernier les lignes directrices de gestion mobilités qui régissent le mouvement interacadémique. Les documents préparatoires de 113 pages nous sont parvenus une fois de plus la veille de la réunion, choix qui en dit long sur l'actuel dialogue social. Le ministère a refusé toute modification du barème pour le mouvement 2022, rejetant sans justification la proposition de la FSU d'une augmentation de l'ancienneté de service à 30 points/an. Cependant, des changements notables et aux lourdes conséquences sont programmés.

La bonification parent isolé disparaît mettant ainsi en difficulté les femmes, principales bénéficiaires de cette mesure. Le ministère souhaite également bonifier pour 2024 les CLA (contrats locaux d'accompagnement) alors que seules 3 académies expérimentent ce dispositif, créant de fait une inégalité sur le territoire. L'élément le plus marquant est l'apparition de postes à profils (POP), mesure qui a pourtant déjà échoué avec le programme ÉCLAIR. Ces POP vont échapper au barème et seront créés à la demande des chef-fes d'établissement avec une pseudo fiche de poste introduisant ainsi une forte dose de clientélisme. Des collègues avec des priorités légales (rapprochement de conjoint, enfants, situations de handicap) risqueront alors d'être dans l'impossibilité de muter si les POP venaient à tarir les capacités d'accueil dans les académies.

Le SNUEP-FSU est farouchement opposé à ces POP qui vont générer encore plus d'opacité dans un mouvement inter déjà dégradé par la loi de *transformation de la fonction publique*. Le SNUEP-FSU reste attaché au barème et revendique le retour aux mutations en un seul tour ainsi que celui des commissions, seules garantes de transparence et d'équité. ■

Pascal MICHELON

GRENELLE : CHARGÉ-ES DE MISSION D'INSPECTION

LE LEURRE DES FONCTIONS MIXTES

Un 4^e groupe de travail « Esprit d'équipe » s'est tenu le 21 septembre, éclairant davantage les projets du ministère quant aux fonctions mixtes, en particulier les chargé-es de mission auprès des corps d'inspection (CMI) : une dizaine de CMI pourraient être déployé-es par académie, dès 2022.



© Isabelle Laufenburger

MISSIONS MULTIPLES

Présentées comme des fonctions particulières qui permettraient à des enseignant-es de combiner un temps d'enseignement et un temps de mission d'inspection, les fonctions de CMI alourdiront fortement la charge de travail des collègues volontaires.

En effet, tout en conservant une partie de leurs cours, les CMI seraient chargé-es, selon leur profil et les besoins de l'académie, d'assurer l'ensemble des missions habituellement réalisées par les inspectrices et les inspecteurs¹. Avec une telle feuille de route, difficile d'assurer des cours en plus.

Si le ministère évoque des formations et une possible validation des acquis de l'expérience, les CMI seront néanmoins sur des mandats de 3 à 5 ans, bien commodes pour un retour à l'enseignement à temps plein s'ils ou elles ne conviennent pas. C'est l'ubérisation appliquée aux missions de l'inspection pour, à terme, substituer au corps d'inspection une cohorte de CMI non indépendant-es.

FORMER PLUTÔT QU'ÉVALUER

Le ministère prétend privilégier le « regard » d'enseignant-es encore en activité pour le premier rendez-vous de

carrière (RDVC), et permettre à ces collègues de s'investir en dehors du face-à-face pédagogique pour éventuellement se diriger vers des fonctions d'inspection complètes plus tard.

Pour le SNUEP-FSU, ces nouvelles fonctions changeront immédiatement l'approche du travail entre pairs. Si le regard d'un autre collègue est pertinent, le fait que le CMI soit en charge du 1^{er} RDVC modifie la relation. En remplissant la grille et en émettant l'avis, le/la CMI devient implicitement supérieur hiérarchique, fragilisant l'échange entre pairs. L'accompagnement se transforme ainsi en évaluation permanente. Pour

le SNUEP-FSU, l'évaluation doit être déconnectée de la formation et de l'accompagnement.

L'objectif d'un accompagnement par les pair-es en début de carrière signifie qu'il ne faudrait plus que l'évaluation soit synonyme d'avancement : l'accélération entre le 6^e et le 7^e échelon devrait bénéficier à toutes et tous.

DES MOYENS PRIS SUR L'ENSEIGNEMENT

En outre, les chargé-es de missions existent déjà : il suffit de donner des moyens de décharge aux collègues souhaitant voir leurs missions évoluer puisqu'aucun frein réglementaire n'existe. D'ailleurs, qui va assurer les temps de décharge de ces CMI ? Ironiquement, qui peut croire qu'après toutes ces années de suppressions de postes le ministère envisagerait de recruter de nouveaux enseignant-es ? Le SNUEP-FSU dénonce l'introduction de ces fonctions mixtes, cheval de Troie de la fonctionnalisation et de la caporalisation, qui, sous couvert d'enrichir la carrière des enseignant-es, permet de mieux modifier nos statuts particuliers tout en ponctionnant encore les moyens d'enseignement. ■

Muriel BILLAUX

1. Formation, production de ressources, conception de sujets ; accompagnement d'enseignant-es (notamment des néo-titulaires) ; rendez-vous de carrière ; référent-es d'établissement, de bassin ou de réseau ; évaluateur-trices d'établissements.

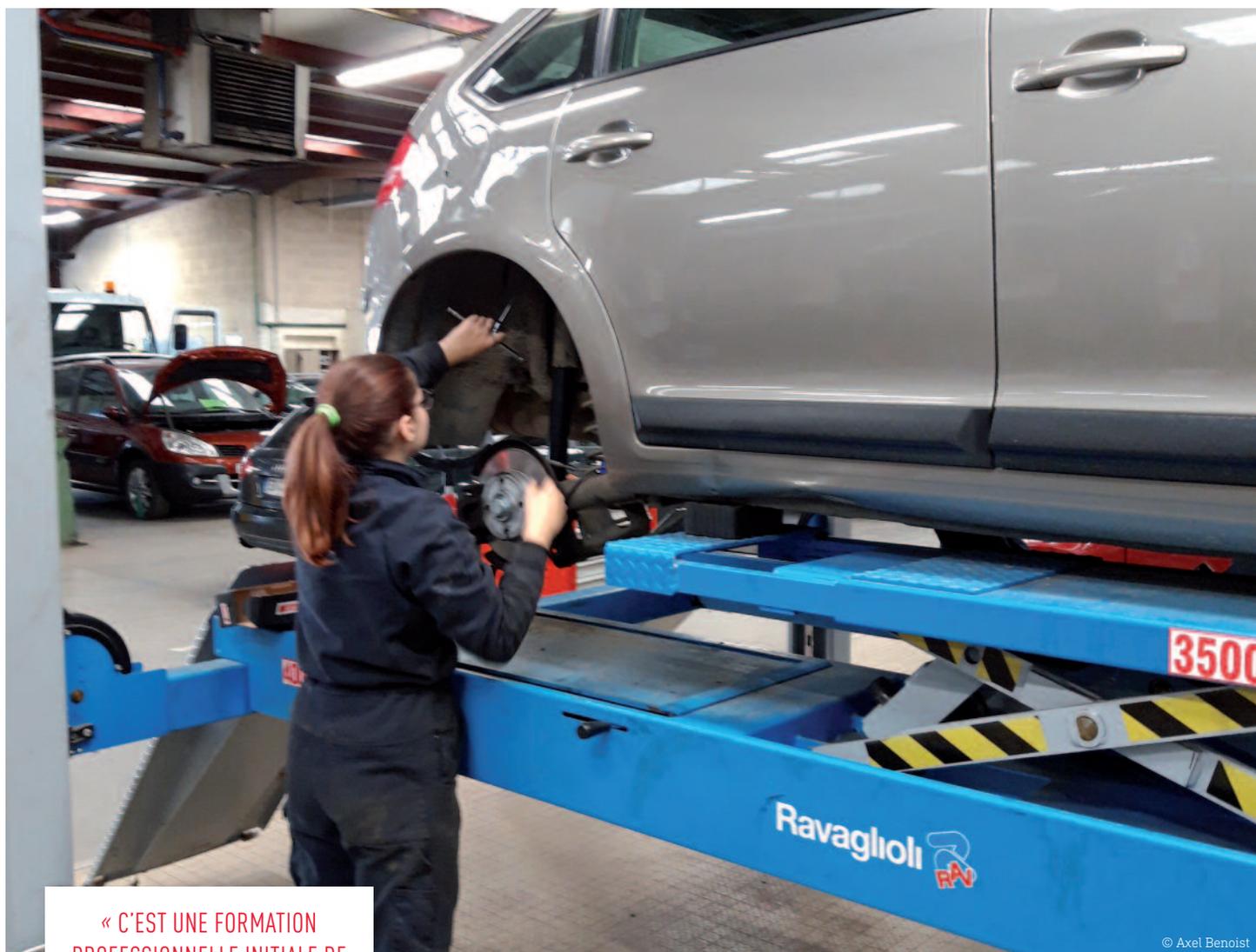
RÉFLEXIONS SUR LE SUIVI DE FIN DE CARRIÈRE

Le 4^e RDVC avec inspection n'est plus envisagé par le ministère qui a pris conscience de son caractère extrêmement chronophage, notamment pour les inspectrices et les inspecteurs. Cependant, craignant après le 9^e échelon une perte de lien avec le métier (sic), l'Inspection générale projette d'instaurer deux moments d'échanges : un temps individuel consacré aux perspectives de carrière et un second collectif consacré aux pratiques professionnelles.

Avec la FSU, le SNUEP demande la possibilité pour l'enseignant-e de choisir le thème abordé (métier, discipline, formation...) et porte la nécessité d'aménager les fins de carrière pour aller jusqu'à la retraite en bonne santé. ■

OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

UN NOUVEAU PILOTAGE AUX DÉPENS DES JEUNES



© Axel Benoist

« C'EST UNE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DE QUALITÉ QUI PERMETTRA [AUX ÉLÈVES] D'ÉVOLUER DANS LEUR VIE PROFESSIONNELLE, PUIS, SI NÉCESSAIRE, DE CHANGER D'ORIENTATION EN PROFITANT ULTÉRIEUREMENT DE LA FORMATION CONTINUE. »

Ouverture, fermeture ou maintien d'une section, augmentation ou diminution de capacités des classes, ces décisions bouleversent nos établissements et notre travail au quotidien. Les rectorats n'y prennent qu'une part ; elles sont surtout le fruit de choix locaux ou régionaux mais aussi d'une politique gouvernementale agissant sur les diplômes professionnels et sur le pilotage de l'offre de formation. L'objectif d'une formation qualifiante solide et émancipatrice est mis à mal.

Dossier réalisé par :

Axel Benoist, Marie-Thérèse Bodo,
Jérôme Dammerey, Christophe Tristan

RECTORATS, RÉGIONS, ENTREPRISES : UNE RELATION SOUS INFLUENCE

Si les lycées professionnels sont souvent décriés, c'est parce que leur offre de formation ne serait pas en adéquation avec les besoins réels ou supposés des employeurs. Ce leitmotiv répété inlassablement par les différents ministres pour justifier leurs réformes permet de laisser dans l'ombre leur principal objectif : faire des économies en diminuant à la fois le nombre de diplômes, le temps de formation et au passage le nombre de professeur-es de lycée professionnel.



du BEP en certification intermédiaire puis avec sa suppression en 2021. Ces évolutions ont été un moyen de réorganiser l'offre de formation en fonction des priorités successivement assignées à la voie professionnelle. Elles ont permis aussi à chaque fois la création de nouveaux référentiels de diplômes. Ce fut le cas lors de la création du BEP et de son développement mais aussi lors de la généralisation du bac pro en 3 ans par la création de nouveaux bacs pro.

BASSIN D'EMPLOI ET OFFRE DE FORMATION : LES POLITIQUES RÉGIONALES

Le CPRDFOP¹ et la signature de conventions annuelles entre les autorités académiques et les régions restent le cadre légal permettant l'évolution de l'offre de formation. C'est dans ce cadre que sont décidées les fermetures et ouvertures de sections de formation professionnelle initiale hors apprentissage. L'offre en lycée devrait donc, dans la mesure du possible, répondre aux grandes orientations et grands enjeux définis par le contrat de plan régional. Le

SNUEP, avec la FSU, a de ce point de vue un rôle à jouer pour y imposer sa vision de la formation professionnelle et la nécessité de développer le service public. Si l'offre de formation est définie au niveau

régional, les données statistiques nous permettent de tirer un bilan de l'évolution de l'offre de formation au niveau national.

Depuis 5 ans, les LP ont perdu près de 20 000 élèves en bac pro mais la répartition de l'offre de formation dans les différents secteurs a globalement peu

DIPLÔMES ET OFFRE DE FORMATION

Les « réformes » de la voie pro ont rarement comme objectif d'améliorer l'offre de formation mais elles la modèlent nécessairement. Ainsi, la création d'un diplôme, sa promotion ou non par l'institution, les changements d'objectifs qui lui sont assignés (insertion professionnelle et/ou poursuite d'études) ou les moyens alloués ont des conséquences importantes sur son développement. La création du BEP en 1966 et sa promotion renforcée par la création du bac pro ont permis d'en faire le principal diplôme de la voie professionnelle. Progressivement, l'offre de formation en CAP sous statut scolaire a fortement diminué, alors qu'elle était maintenue en formation continue et en apprentissage. Le CAP a repris de l'importance dans les LP avec la généralisation du bac pro en 3 ans, davantage encore avec la transformation

« HORMIS QUELQUES ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION, LA POLITIQUE DE BLANQUER SUR L'OFFRE DE FORMATION A ÉTÉ PLUTÔT INEXISTANTE. »



93

SPÉCIALITÉS DE BAC PRO EN 2021

8

SPÉCIALITÉS REGROUPENT
6 CANDIDAT-ES SUR 10 : COMMERCE,
GESTION ADMINISTRATION, ASSP, MELEC,
MAINTENANCE VP, ARCU, VENTE, MEI.

34,5 %

DES ÉLÈVES DE 2^{DE} PROFESSIONNELLE ÉTAIENT DANS LES FAMILLES DE MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT (22,2 %) ET DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE (12,3 %) À LA RENTRÉE 2020.

évolué. Ainsi, l'offre de formation connaît sa plus grande progression dans les secteurs Commerce/ Vente où le nombre d'élèves passe de 108 679 à 112 585 soit + 3,6 % ou encore dans la sécurité où l'on passe de 3 008 à 6 738 en bac pro soit une augmentation de 124 %. Les secteurs les plus marqués par des effectifs en baisse sont ceux du bâtiment « finition » avec - 11 %, de l'énergie et du génie climatique passés de 10 776 à 8 661 soit - 20 % et aussi des spécialités plurivalentes des services où la perte a été de 10 000 élèves entre 2015 et 2018.

Hormis quelques éléments de communication, la politique de Blanquer sur l'offre de formation a été plutôt inexistante. Promotion des Campus des métiers, nécessité de développer des formations en lien avec les métiers d'avenir, rien de neuf mais un



© Christophe Mayam

constat : les lycées perdent des élèves et surtout il n'y a aucune volonté de développer les formations sous statut scolaire. À l'inverse, l'apprentissage est mis en avant et bénéficie de toutes les attentions, notamment financières, de la part du gouvernement. ■

1. Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle.
Source des effectifs : MEN-DEPP

QUALIFIER OU SE CONTENTER D'ADAPTER AU POSTE DE TRAVAIL ?

Affirmant que « *seules les entreprises sont formatrices* »¹, le Premier ministre instrumentalise la problématique de l'insertion professionnelle pour distribuer de l'argent public sans conditions aux entreprises. Au passage, il réduit le sujet de l'offre de formation aux seuls besoins immédiats de l'entreprise accueillant le/la stagiaire ou l'apprenti-e. Là, pas d'économies nécessaires sur le budget de l'État ! Derrière le lien formation-emploi, le gouvernement privilégie l'adaptation au poste de travail, à rebours des besoins en qualifications solides permettant une insertion à plus long terme. ■

1. Châtelleraut, le 27 septembre 2021

Carte des formations initiales : c'est une partie de la formation professionnelle

AVANT 2018 :

Volonté d'un pilotage par l'État et les régions.
Instances nationale et régionales quadripartites (région, État, représentant-es de salarié-es et du patronat).
Présence de l'Éducation nationale, ce qui permet aux représentant-es des PLP de s'exprimer au niveau national et régional.

Le CREFOP conçoit un plan triennal pour la formation professionnelle.

Le CREFOP bâtit la carte des formations initiales. Un équilibre est recherché entre les formations par l'apprentissage et par la voie scolaire.

La région décide de l'ouverture ou de la fermeture des formations dans les CFA.

Les représentant-es des branches professionnelles et de l'EN co-construisent les contenus des diplômes.

Les inspecteurs de l'EN évaluent les pratiques pédagogiques dans les CFA.

Apprentissage jusqu'à 27 ans.

Répartition de la taxe d'apprentissage entre LP et CFA.

APRÈS 2018 :

Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Le pilotage de l'État disparaît.
Les Régions perdent la compétence de la gestion de l'apprentissage (financement et carte des formations) au bénéfice des branches professionnelles.



Une seule instance de gouvernance et de financement : France Compétences

Les CREFOP n'ont presque plus de compétences.

Possibilité pour toutes les entreprises d'ouvrir un CFA. Mise en place du financement au contrat.

Les inspecteurs de l'EN évaluent les pratiques pédagogiques dans les CFA.

Aucun regard de l'EN. Jusqu'en 2022, aucune nécessité de faire valider l'ouverture des formations en CFA.

Apprentissage jusqu'à 30 ans.

Diminution de la part de la taxe d'apprentissage pour les LP. Aides pour l'embauche d'un-e apprenti-e.

PILOTAGE DE LA CARTE DES FORMATIONS

LES FUNESTES IMPACTS DE LA LOI « AVENIR PRO »

À l'opposé de la vision égalitaire et émancipatrice portée par le SNUEP-FSU, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 renforce l'adéquationnisme de l'offre de formation, avec des conséquences néfastes pour celle-ci.



© Christophe Mayam

Le SNUEP-FSU revendique la nécessité d'une formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire sous responsabilité directe de l'Éducation nationale, et principalement destinée aux élèves sortant de collège. Elle doit offrir une voie de formation permettant à tou·tes les jeunes d'accéder à un diplôme et à un niveau de qualification. Elle doit aussi contribuer à l'épanouissement de chacun·e ainsi qu'à l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Cela impose donc d'élever à 18 ans l'âge de la scolarité obligatoire.

Pour remplir ces objectifs ambitieux, la carte des formations professionnelles initiales ne peut pas être pensée comme une réponse aux seuls desiderata des entreprises. Si la carte peut malgré tout tenir compte de la répartition des métiers accessibles localement, elle doit aussi offrir un panel de formations le plus large possible afin d'augmenter les possibilités offertes aux jeunes dans leurs choix d'orientation. Il est indispensable de tenir compte des motivations exprimées

par les élèves sortant de 3^e qui ont souvent des visions erronées des métiers. C'est une formation professionnelle initiale de qualité qui leur permettra d'évoluer dans leur vie professionnelle, puis, si nécessaire, de changer d'orientation en profitant ultérieurement de la formation continue.

Or, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » instaure un jeu de dupes pour les jeunes qui choisissent la voie professionnelle. En abandonnant le pilotage de la carte des formations offertes en apprentissage aux seules branches professionnelles, la loi laisse le champ libre à la concurrence, à la dérégulation et à l'ouverture de formations en apprentissage sans réel contrôle pédagogique, dans un contexte de course aux contrats pour les CFA. Cette loi ne peut que creuser encore davantage les inégalités d'accès à la formation, comme les inégalités territoriales et sociales.

Plus aucune réflexion n'est menée sur les besoins de la société en matière d'emplois à moyen ou long terme. L'offre

MÉTIERS D'AVENIR, L'ARLÉSIENNE

Dans les 12 points clés de la Transformation de la voie pro, J.-M. Blanquer avance la nécessité de « développer des formations tournées vers les métiers d'avenir ». Plutôt que de considérer certains métiers comme dépassés et en créer de nouveaux, très peu nombreux et souvent très qualifiés, il faudrait anticiper les métiers qui recruteront dans l'avenir, la difficulté restant de prévoir les gisements d'emplois à moyen terme. C'est le travail de France Stratégie dont la dernière publication *Les métiers en 2022* date de 2018. Dans le top 10 des métiers les plus pourvoyeurs d'emploi, on peut trouver : agent·e d'entretien, aide à domicile, aide-soignant·e, assistant·e maternel·le, conducteur·trice de véhicules, ou encore employé·e administratif de la Fonction publique. Le ministre insiste aussi sur « la transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes », ce qu'il traduit par la suppression de milliers de places dans les formations AGORA sans les compenser en parallèle dans des secteurs porteurs, pourtant repérés par France Stratégie. Pour la plupart d'entre eux, les difficultés de recrutement restent liées aux conditions de travail et aux salaires peu attractifs. Accabler l'Éducation nationale qui ne serait pas capable d'orienter correctement les élèves tient donc d'une absolue mauvaise foi ! ■

de formation est restreinte aux besoins immédiats des entreprises et au bassin local d'emplois. Rien n'est pensé pour le futur des jeunes ni en termes d'adaptabilité ni en termes de mobilité géographique. Rien n'est pensé non plus pour la formation aux métiers d'avenir, notamment ceux qui n'existent pas encore et ne peuvent, par conséquent, pas s'enseigner par l'apprentissage. C'est une faute impardonnable du gouvernement tant pour la jeunesse que pour la société. ■

« EN BAC PRO, ET APRÈS ? » - UNE ÉTUDE DU CESER DE BRETAGNE

CHANGER LES REGARDS SUR LES ÉLÈVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

JEAN-MARC CLÉRY est secrétaire régional de la FSU Bretagne et représente la fédération au CESER¹ de la région. Il a convaincu le CESER de mener une étude sur les parcours des élèves de bac pro, ce qui a permis de déconstruire certaines idées reçues et d'émettre des propositions pour améliorer la formation initiale professionnelle.



© DR

POURQUOI CETTE ÉTUDE DU CESER ?

Pour la FSU, c'est déjà une victoire d'avoir réussi à imposer ce sujet. Il n'était pas aisé de convaincre, les patrons notamment, de se pencher sur les questions éducatives, et encore moins sur la voie pro des lycées si souvent occultée par l'apprentissage. D'un autre côté, la question de l'orientation des jeunes intéresse et elle revient régulièrement dans les débats du CESER, mais en véhiculant énormément de clichés. La FSU a donc proposé d'aborder le sujet des LP sous l'angle des parcours des jeunes avant et pendant le bac pro et à partir de la façon dont ils s'orientent après.

QU'EST-CE QUE CETTE ÉTUDE PERMET DE METTRE EN LUMIÈRE ?

Il faut d'abord parler de la démarche car elle est inhabituelle pour le CESER : nous sommes allés dans 5 LP publics et privés et avons réalisé 80 interviews d'élèves de bac pro et d'étudiant-es de BTS issu-es de bac pro. Nous avons bien sûr auditionné tous les acteurs, mais nous avons voulu partir de la parole des jeunes. Cette façon de faire nous a beaucoup appris et elle a aussi permis « d'embarquer » notre commission dans un travail de terrain qui a fait changer les regards. Ainsi tout le monde a été frappé par la grande diversité des parcours d'élèves : tou-t

n'ont pas choisi, loin de là, la voie pro par goût pour un métier ; une partie a choisi la voie pro pour continuer « autrement qu'en général », et beaucoup nous ont dit vouloir faire tout autre chose après leur bac. Beaucoup sont aussi passé-es par différents « essais », une autre filière pro, une 2^{de} GT, l'apprentissage... Tout cela est vraiment très loin de la « pensée magique » qui croit que la « bonne orientation » consiste à mettre un-e jeune dans la bonne « case métier » et à ajuster les formations à la demande des entreprises !

Au contraire, notre étude débouche sur tout un ensemble de préconisations pour ouvrir le champ des possibles aux jeunes afin que le système éducatif donne réellement à chacun-e le « droit d'essayer et de se tromper » : cela passe par une offre de formation plus diversifiée sur un même lycée ou un même territoire, par le développement de la polyvalence des lycées, par des passerelles ou encore par des solutions de transport et par davantage de places en internats.

L'étude montre aussi le poids des déterminismes (familial, de genre, mais aussi spatial) qui pèsent d'autant plus fort sur les élèves qu'ils et elles sont plus jeunes, de milieux modestes ou moins armé-es scolairement : d'où l'importance de l'accompagnement pour les aider à s'y retrouver et surtout pour qu'ils et elles s'autorisent à se projeter dans leur avenir.

L'étude fait également une analyse de données sur les poursuites d'études des bachelier-es pro : nous avons travaillé sur la base de Parcoursup accessible en Open data et jusqu'ici inexploitée dans l'académie. Pour les entrées en BTS par exemple, cela nous a permis de mieux mesurer l'impact des mesures pour les bachelier-es pro. L'impact est réel pour notre académie puisqu'en l'espace de 10

ans on est passé d'un peu plus de 20 % d'admis-es en STS à 36 % et qu'aujourd'hui 88 % des vœux confirmés dans Parcoursup par les élèves de bac pro le sont pour des STS : la poursuite en BTS est entrée dans tous les esprits même si tou-t'es n'y vont pas. Inversement l'étude montre que la part des bachelier-es pro admis en soins infirmiers (IFSI) ou dans la formation au travail social (IFAS) est beaucoup plus faible dans l'académie qu'au niveau national. On ne peut évoquer que quelques exemples mais cette étude est vraiment très riche d'enseignements.

QUELLE TRADUCTION SYNDICALE LA FSU PEUT-ELLE TIRER DE CE TRAVAIL ?

Une étude du CESER est toujours un point d'appui, et celle-ci nous donnera l'occasion de mettre en lumière le travail fait en LP. Elle a été approuvée à l'unanimité du CESER avec des commentaires élogieux de la part de toutes les composantes de l'assemblée. Cela lui donne d'autant plus de poids. Même si bien sûr ce n'est pas un document syndical, elle rejoint très largement ce que dit la FSU, ce qui va bien nous aider dans nos interventions sur la carte des formations et dans les discussions autour du prochain CPRDFOP². Il va falloir maintenant nous approprier cette étude, à la faveur de notre groupe « emploi-formation » très actif où se retrouvent régulièrement des camarades du SNUEP, du SNES, du SNETAP et du SNU-Pôle emploi. ■

Propos recueillis par Axel BENOIST

1. Conseil économique, social et environnemental régional

2. Contrat plan région pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle

Synthèse de l'étude : <https://bretagne.fsu.fr/en-bac-pro-et-apres-le-ceser-presente-une-etude-sur-les-bachelier-es-professionnel-les-en-bretagne/>

https://ceser.bretagne.bzh/jcms/prod_482295/fr/en-bac-pro-et-apres

NOUVELLES ÉPREUVES DE LANGUES VIVANTES EN BAC PRO NOT A PIECE OF CAKE !

Les nouvelles épreuves de langues vivantes, prévues en CCF, ont été définies dans l'arrêté fixant les unités générales du bac pro et leurs modalités d'évaluation publié dans le BOEN n° 30 du 23/07/2020. Les grilles d'évaluation apparaissent (enfin !) dans la note de service du... 22/06/2021 !



Contrairement à l'ancienne épreuve, caractérisée par un unique oral de 15 minutes, la nouvelle épreuve instaure 2 situations d'évaluation indépendantes : situation A (1 h), situation B (10 min) avec 2 grilles d'évaluation rattachées à chacune (annexe IV LVA, annexe V LVB). Ces 2 situations d'évaluation évaluent 5 compétences : compréhension orale, écrite, expression écrite, orale en continu et orale en interaction. La note finale sur 20 est calculée par addition des notes des 3 parties de la situation A et de celles des 2 parties de la situation B.

Le SNUEP-FSU déplore en premier lieu que les modalités d'examen n'aient pas été réfléchies en amont de la transformation de la voie professionnelle. L'arrêté n'étant sorti qu'un an après celle-ci (et les grilles 2 ans après !), les enseignant-es de LV n'avaient aucune information à donner aux élèves sur les objectifs pour l'examen. Les « formations » des collègues à ces nouvelles modalités, quand elles ont eu lieu, se sont tenues, au mieux, au printemps 2021, et les élèves n'ont pu être informés sur l'examen qu'en toute fin de première voire en

début de terminale. Inadmissible ! Par ailleurs, l'épreuve écrite commune, dite « situation A », est une réplique de l'épreuve E3C du bac général. L'importation de cette épreuve en bac pro alourdit fortement l'évaluation, tant pour les élèves que pour les enseignants-es qui devront se débrouiller pour concevoir leurs propres sujets et verront leur charge de travail largement augmentée. L'actuelle réforme a baissé le temps

d'enseignement en LV. Les élèves ont donc moins de temps de formation alors même que les exigences sont complexifiées par l'introduction de l'évaluation de nouvelles compétences (CO, EE). D'autre part, la nécessité pour les candidat-es de répondre à 3 sous-épreuves en un temps limité peut être génératrice de stress et d'échec, notamment pour les plus fragiles. Connaissant les difficultés de certain-es de nos élèves face aux langues étrangères, on peut craindre que l'épreuve de « situation A » ne favorise pas leur réussite.

Pour l'épreuve de « situation B », s'il semble positif qu'elle permette aux élèves de choisir leur sujet d'expression orale, il est dommage de fortement orienter ce choix vers le seul domaine professionnel excluant de fait toutes dimensions culturelle et civilisationnelle. Pour le SNUEP-FSU, ces nouvelles modalités d'examen sont complètement hors-sol et génératrices d'inégalités selon les établissements. Il persistera à demander le retour à des épreuves ponctuelles terminales (qui peuvent certes avoir lieu en deux temps distincts), nécessaires pour redonner de la valeur au diplôme, avec a minima, d'ici là, des banques de sujets conçus par les IEN et les groupes de réflexion pédagogique de langues. ■

Muriel BILLAUX, Franck FERAS

TESTEZ, TESTEZ, TESTEZ... POUR QUOI FAIRE ?

Voilà une recommandation que Blanquer et Dehaene ne comptent pas abandonner. Pour la 3^e année les tests de positionnement ont mobilisé de l'énergie et du temps auprès d'équipes déjà fatiguées : une organisation, des salles, des consignes aux personnels, aux élèves, etc. Pour quels résultats ?

Censés étayer les groupes d'AP, ils ne permettent pas, par les outils utilisés et le format, d'identifier les besoins des élèves, d'autant que les résultats tombent trop tard, en novembre...

Les enseignant-es sont aptes à identifier les difficultés et les réussites de leurs élèves en début d'année. Ces tests ne sont guère qu'un affichage médiatique et un outil d'évaluation des établissements. ■

Rafikha BETTAYEB

BAC PRO

ÉPREUVE DE CONTRÔLE : DU MIEUX POUR LES ÉLÈVES

Suite aux nombreuses critiques et interpellations formulées, entre autres, par le SNUEP-FSU depuis son instauration, le ministère a enfin décidé de modifier l'épreuve de contrôle du bac pro. Les nouvelles modalités seront applicables dès la session 2022.



© Leila Maamri

Malgré l'incohérence d'un oral de rattrapage se déroulant après des épreuves majoritairement passées en CCF, les modifications apportées comportent des points positifs.

► Les candidat-es sélectionné-es au rattrapage auront eu la moyenne sur l'ensemble des épreuves d'enseignement professionnel et non sur la seule pratique professionnelle, ce qui contribue à sécuriser les acquis propres au métier auquel ils et elles se destinent.

► Les candidat-es devront choisir les disciplines à rattraper, parmi lesquelles on retrouve la PSE, conformément à une des demandes

du SNUEP-FSU, les maths, les sciences, et l'éco-droit ou gestion dans un groupe, puis le français et l'histoire-géo dans un autre groupe.

► La moyenne générale sera recalculée avec les notes obtenues à l'oral, quand elles sont meilleures qu'à l'issue du 1^{er} groupe, ce qui était aussi une demande du SNUEP-FSU. Ainsi les notes de l'oral ne compteront plus, à elles seules, autant que toutes les notes obtenues lors du 1^{er} groupe, comme c'était le cas jusqu'alors.

Mais quelques déceptions subsistent : les langues vivantes ne seront pas éligibles à cet oral et il aurait pourtant été utile de permettre aux candidat-es de les rattraper, alors que leur évaluation au 1^{er} groupe a été alourdie. Par ailleurs, demander aux candidat-es de choisir une matière parmi 3 ou 4 dans un groupe d'épreuves, puis une autre parmi 2 dans un autre groupe est plus restrictif que de choisir 2 matières parmi 5 ou 6, non divisées en groupes. Le SNUEP-FSU a formulé ces remarques lors des réunions

REDOUBLANT-ES EN BAC PRO

DOUBLE PEINE EN MATHS/SCIENCES

Mauvaise nouvelle pour les redoublant-es de bac pro non-bénéficiaires des Maths/Sciences : ils et elles devront encore subir 2 CCF cette année dans ces disciplines, alors que la plupart de leurs camarades issu-es de première n'en passeront qu'un seul en fin d'année, en application des nouvelles modalités d'examen pour la session 2022.

L'inspection générale a tranché, en dépit de la surcharge de travail que cela génère pour les enseignant-es concerné-es, mais surtout sans avoir tenu compte, semble-t-il, du fait que les redoublant-es de terminale devront, lors de ce premier CCF, être interrogé-es sur le programme de première, programme que beaucoup n'ont suivi qu'en partie en raison du premier confinement du printemps 2020 ! ■

Franck FERAS

préalables à la validation des modifications, mais elles n'ont pas été retenues par le ministère, sous prétexte de difficultés d'organisation.

Au global, cependant, des améliorations ont été apportées à cet oral de contrôle, et le SNUEP-FSU s'est exprimé favorablement sur le décret le modifiant, tout en s'abstenant sur l'arrêté fixant les modalités de choix pour ces épreuves du 2^d groupe. Il restera néanmoins très attentif, en juillet prochain, aux conséquences de cette nouvelle organisation sur les conditions de travail des collègues convoqué-es. ■

Franck FERAS

Dates des examens 2022

DNB PRO : 30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET

CAP : 2 ET 3 JUIN

BAC PRO : 14, 15 ET 16 JUIN

CLASSE EXCEPTIONNELLE

UN ÉLARGISSEMENT INSUFFISANT ET INÉGALITAIRE

Dès la création de la classe exceptionnelle, le SNUEP-FSU alertait sur le faible nombre de collègues éligibles au vivier 1. En quatre ans, des milliers de promotions ont été perdues. La DGRH vient enfin de livrer quelques pistes d'évolution.



© Sigrnd Gérardin

Les seules voies explorées par le ministère, attaché au principe de promotions au mérite, sont l'élargissement des fonctions éligibles et la réduction du nombre d'années exigibles pour prétendre au vivier 1. Les nouvelles fonctions proposées concernent des personnels en nombre réduit comme les CFC¹ (625 titulaires), les enseignant-es en milieu pénitentiaire (130 personnes promouvables), les personnels exerçant dans les établissements relevant du dispositif expérimental des Contrats locaux d'accompagnement (dans 3 académies). D'autres possibilités sont envisagées pour les personnels enseignant en SEGPA, en EREA, en GRETA ; les coordo ULIS, MLDS ; les PLP professeurs principaux en première et terminale GT mais l'administration n'est pas en capacité d'assurer la traçabilité sur plus de quatre ans !

Outre le peu de collègues qu'il concerne, cet élargissement ne participera en rien, bien au contraire, au rétablissement de l'égalité femmes / hommes dans l'accès à la classe exceptionnelle. Si la modification du ratio porté à 70/30 peut être actée positivement, l'élargissement demeure nettement insuffisant et ne pourra être

efficace que s'il s'accompagne d'une révision du barème pour promouvoir l'ancienneté.

Pour le SNUEP-FSU, il faut en finir avec cette vision individualiste de la promotion au mérite et revendiquer collectivement une progression identique pour tou-ttes. Tous les personnels doivent atteindre l'indice maximum de leur corps ou du cadre d'emploi à la fin d'une carrière complète. ■

Andrée RUGGIERO

1. Conseiller-es en formation continue

VERS UN CLASSEMENT AMÉLIORÉ ?

Dans l'optique de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant-e, le ministère affirme vouloir améliorer les règles statutaires de reprise des services lors de la nomination, ce que nous appelons communément le (re)classement. En 2020-2021, deux tiers des stagiaires PLP ont bénéficié d'un classement (sur les échelons 2 à 11).

Les règles de classement actuelles aboutissent à des rémunérations rédhitoires pour de nombreux-ses professionnel-les souhaitant entamer une nouvelle carrière en tant que professeur-e ou CPE. Elles permettent aussi des interprétations diverses qui entraînent des inégalités de reprise selon les rectorats.

Avec la FSU, le SNUEP a fait part au ministère de ce qu'il défend, notamment l'objectif d'une égalité territoriale de classement quel que soit le type de concours, la reprise de l'expérience professionnelle dès 18 ans (au lieu de 20) pour les disciplines sans master ou licence ainsi que de toutes les années d'exercice en qualité d'agent-e non-titulaire sans condition de continuité. Le ministère ira-t-il jusqu'à lever la condition de cadre ? Le SNUEP et la FSU ont surtout rappelé la nécessité de restaurer l'attractivité de façon plus globale en revalorisant l'ensemble des carrières, en améliorant les conditions de travail et en redonnant le pouvoir d'agir sur nos métiers. ■

Axel BENOIST

Devoir de réserve et liberté d'expression des agent-es : pour qui, pourquoi ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon le cadre légal, les fonctionnaires et contractuel-les publics ont une liberté d'expression de leurs opinions, limitée seulement par le devoir de neutralité et le devoir de réserve.

Pour rappel, les recours sont possibles en cas de sanction prise pour non-respect de ces devoirs.

Souvent les agent-es surinterprètent les limites à l'expression publique, s'autocensurent et oublient que la protection de leur expression publique est aussi et avant tout collective et syndicale. N'hésitez pas à solliciter votre section académique SNUEP-FSU.

Monnaie virtuelle : liberté ou nouvelle offensive capitaliste ?

Les monnaies virtuelles, comme le bitcoin, semblent offrir une nouvelle liberté pour acheter des biens ou spéculer sur le cours de cette monnaie sans passer par les circuits classiques. Mises en place par des acteurs privés, elles apparaissent comme la continuité d'un ensemble d'initiatives telles que les monnaies locales, et semblent fournir des gages de sécurité grâce aux blockchains (systèmes d'enregistrement des transactions) contrôlables par toutes. D'où leur vif succès. Des pays comme la Chine, qui a créé le e-yuan pour en faire une monnaie virtuelle internationale, bouleversent ainsi les équilibres économiques actuels. Ne souhaitant pas être à la

traîne, la BCE envisage d'en créer une. Ces crypto-monnaies ne sont pourtant pas sans danger pour les citoyen·nes. L'ensemble des transactions étant visible, le respect de la vie privée n'est plus garanti. Dans les mains d'un État autoritaire, comment ces données seront-elles utilisées ? Elles sont aussi un outil de contrôle. Pour relancer la consommation, il est alors simple de leur donner une date de validité, forçant ainsi ses détenteur·trices à l'injecter dans l'économie. Parallèlement leur diffusion va provoquer la suppression de milliers d'emplois dans le secteur bancaire et continuer de creuser les inégalités. ■

Sandrine BERNARD

25 NOVEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

En Espagne, les féminicides ont baissé de 24 % depuis la loi organique contre la violence de genre de 2004 (en 2020, 13 600 bracelets anti-rapprochement ont été distribués, contre 1 000 disponibles en France). La police et la justice ont été profondément réformées sur ces questions. Il existe un parquet national contre ces violences, à la double compétence pénale et civile, composé de magistrat·es spécialisé·es qui disposent de 72 h pour traiter un dossier. Un « délit spécifique de violences conjugales » regroupe dans un même délit les violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, administratives et permet de développer une plus grande efficacité. Déclarée grande cause nationale, la violence à l'encontre des femmes n'a pourtant pas été infléchie par les gouvernements de Macron, préférant des opérations de com' avec quelques saupoudrages.

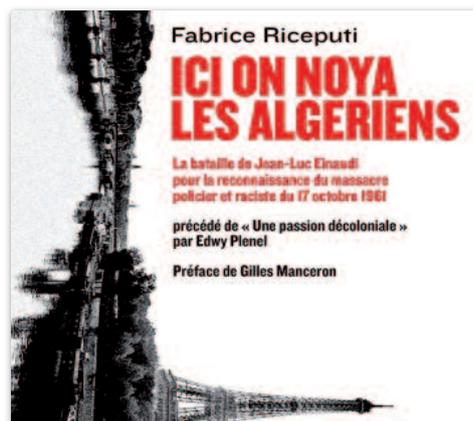


L'Éducation nationale reconnaît les droits des élèves transgenres

UNE CIRCULAIRE PARUE LE 30 SEPTEMBRE AU BO INTITULÉE « POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS RELATIVES À L'IDENTITÉ DE GENRE EN MILIEU SCOLAIRE » FIXE DES RÈGLES PROTÉGEANT LEURS DROITS.

17 octobre 1961, la bataille continue

Le livre de Fabrice Riceputi¹ est le premier d'une série de publications annoncées à l'occasion du 60^e anniversaire du massacre des Algérien·nes à Paris, le 17 octobre 1961. Cet ouvrage est la réédition revue et corrigée de *La bataille d'Einaudi. Comment la mémoire du 17 octobre 1961 revint à la République* (préface de Gilles Manceron), parue en 2015. Il raconte le combat mené par le citoyen-chercheur Jean-Luc Einaudi pour la connaissance historique et la reconnaissance politique de cet événement majeur de l'histoire de l'immigration et de la France. Préfacé par Edwy Plenel, le livre raconte la répression féroce d'une manifestation d'Algérien·nes. Près de 12 000 manifestant·es sont raflé·es, brutalisé·es et détenu·es dans des camps



improvisés, à la demande du « pacificateur colonial » et préfet de police Maurice Papon. Plus d'une centaine sont « noyé·es par balles » dans la Seine. Pourtant, le lendemain, les rapports officiels ne font état que de deux morts. 60 ans après, le temps n'est pas aux « gestes symboliques » mais à une reconnaissance pleine et entière des responsabilités de l'État. ■

Olivier BAUDOIN

1. *Ici on noya les Algériens*, Fabrice Riceputi, Éditions Passager Clandestin, 2021

IVG : DROIT REMIS EN CAUSE

Depuis le 1^{er} septembre, l'IVG est illégale au Texas au-delà de 6 semaines, même en cas de viol ou d'inceste. Toute personne, personnels médicaux inclus, dont « le comportement aide ou encourage un avortement » est passible de poursuites. Un juge fédéral vient de suspendre cette loi que même la Cour suprême, mouture Trump, a refusé d'invalider. Ce vote rappelle que l'avortement est un droit pour lequel les femmes doivent continuer à se battre. Les mouvements anti-avortement, eux-mêmes organisés à l'échelon international et dotés de moyens financiers importants, investissent sans relâche les lieux de pouvoir et de décisions. La France n'est pas épargnée par ces actions et les anti-choix n'hésitent pas à attaquer les locaux du Planning familial, comme à Strasbourg, Nantes ou Paris. ■

Marie-Caroline GUÉRIN

AU QUOTIDIEN

PROCHES DE VOUS présents partout *c'est notre ambition*

SOUTIEN AUX PERSONNELS DE LA VOIE PRO

Le SNUEP-FSU apporte tout son soutien à notre collègue violemment agressée vendredi 8 octobre ainsi qu'à l'ensemble des collègues du LP Jacques Prévert de Combs-la-Ville et plus largement à tous les PLP qui éprouvent des difficultés à faire reconnaître leurs conditions de travail difficiles et dégradées.

Le SNUEP-FSU exige que les alertes relatives aux incidents graves soient instruites rigoureusement et que les personnels soient soutenus et bénéficient de la protection fonctionnelle sans délai.

Pour le SNUEP-FSU le nombre d'adultes dans les établissements est insuffisant.

Le ministère doit mettre en place un plan de pré-recrutement massif d'enseignant-es et des équipes pluriprofessionnelles complètes et à temps plein dans les lycées professionnels.

www.snuep.fr



SNUEP
F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC